

Règlement intérieur de l'association sportive de l'INSA de Strasbourg

Statut de membre

- Le paiement d'une pleine cotisation donne l'accès au statut de membre actif pour une durée de 12 mois.
- Le paiement d'une cotisation à tarif réduit donne l'accès au statut de membre actif pour une durée de 6 mois.
- Le statut de membre honoraire s'acquière par décision du comité. Il peut également être retiré par celui-ci par simple décision.

Le comité directeur

- Le comité directeur est tenu de transmettre à toute personne membre demandeuse : les statuts de l'association et le règlement intérieur de l'association.
- Le comité directeur est chargé de mettre à disposition de tous au bureau des sports la liste de ses membres et leurs fonctions particulières s'ils en possèdent une.
- Le comité directeur doit rédiger un document d'objectif pour l'association et préciser dans celui-ci les moyens d'y parvenir.
- Le comité directeur peut délivrer une attestation des responsabilités assumées par l'un des membres de l'association.

Les locaux de l'association

- L'association dispose à l'heure actuelle de deux locaux mis à disposition par l'INSA de Strasbourg : un local de rangement et le bureau des sports.
- L'accès au bureau des sports est libre pour tout membre de l'association en présence d'un membre du comité directeur ou d'un responsable de section. C'est le lieu principal de l'échange entre les responsables et les membres de l'association.
- L'accès au local de rangement est réservé aux responsables de section et au comité directeur.
- Un accès au bureau des sports et au local de rangement sera assuré aux membres du comité directeur et aux responsables de section par la mise à disposition de clés. La perte des statuts mentionnés précédemment (membre du comité et responsable de section) entraîne l'obligation de restituer les clés dans les plus brefs délais.
- Le matériel disponible au bureau des sports (ordinateur, téléphone, photocopieuse, ...) est libre d'utilisation par les membres du comité directeur et les responsables de section dans la limite de leur mission.

Les responsables de section

Communication

- Les responsables de section sont les représentants de l'association au travers de leurs activités. Ils doivent préserver et valoriser l'image de l'association sportive de par leur comportement et leurs compétences. Ils veilleront également à la préservation et la valorisation de cette image par les membres de leur section.
- Les responsables sont tenus de tenir informé les membres de l'association et de répondre du mieux possible à leurs interrogations. Pour cela, ils tiennent à jour le/les tableaux d'affichage(s) à leur disposition et tout autre moyen existant.
- Les responsables doivent laisser leurs coordonnées au bureau des sports et signaler tout changement au comité.
- Les responsables de section tiennent informé le comité directeur de leurs activités. Le comité directeur peut à tout moment exiger un état des lieux de l'activité à l'un d'eux. Ils rédigent également dans ce but un rapport d'activité à chaque fin d'année universitaire qui comprend au moins un inventaire du matériel utilisé par la section et les résultats de celle-ci lors des compétitions.
- Les responsables de section sont tenus d'assister à l'assemblée générale où ils pourront faire le bilan de leur activité. Un responsable de section peut être excusé auquel cas il confiera à une personne de confiance le soin de le remplacer.
- Les responsables de section sont tenus d'effectuer leurs permanences au bureau des sports suivant le planning établi par le comité directeur. En cas d'absence, le responsable de section veillera à son remplacement.

Gestion de l'activité

- Les responsables de section tiennent à jour la liste des membres de leur section.
- Les responsables de section doivent organiser la pratique de leur sport : location/réservation des salles, animation des entraînements et assurer une pratique en sécurité.
- Un responsable de section peut déléguer ou partager ses fonctions d'animation.
- Le matériel utilisé par chaque section doit être stocké dans le local de rangement de l'association à chaque fin d'année universitaire. Le responsable de section est le garant de cette tâche.

Compétition

- Les responsables de section s'informent des modalités réglementaires d'inscription et de participation aux compétitions en particulier universitaires.
- Les responsables de section contrôlent la validité des licences et des certificats médicaux de leurs membres.
- Le planning et les informations concernant les compétitions sont fournis aux membres participants ou souhaitant participer par le responsable de section en respectant les délais.
- Les responsables de section sont en charge de l'organisation des déplacements.
- Les frais de déplacement sont remboursés avec l'accord du président ou du comité directeur. Aucun frais de déplacement ne sera remboursé sans fiche de frais correctement remplie (disponible sur simple demande) ni sans justificatifs présentés.
- Les responsables de section sont tenus de transmettre les résultats sportifs de leurs membres au comité directeur et de diffuser

l'information par les moyens existants. Les photos ou articles de presse sont les bienvenus.

Accidents

- En cas d'accident lors d'une compétition ou d'un entraînement, le responsable de section veillera à faire remplir une déclaration d'accident (disponible au bureau des sports ou à l'infirmier) au blessé et à au moins un témoin.
- L'accident doit être déclaré dans les 5 jours c'est-à-dire les déclarations remplies et le comité directeur informé.

Règlement intérieur

- Toute modification du règlement intérieur doit être approuvée par le comité directeur.
- Toute modification du règlement intérieur doit être communiquée aux responsables de section qui doivent diffuser l'information à tous les membres.

Le présent règlement a été approuvé par l'assemblée générale de l'association sportive de l'INSA de Strasbourg, le 13/03/2013

Le 13/03/2013, à Strasbourg,
Le Président
Directeur de l'INSA de Strasbourg
Marc Renner

Le Vice-Président
Responsable des sports
Jean Buchler